



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Edition N°6
Janvier 2010

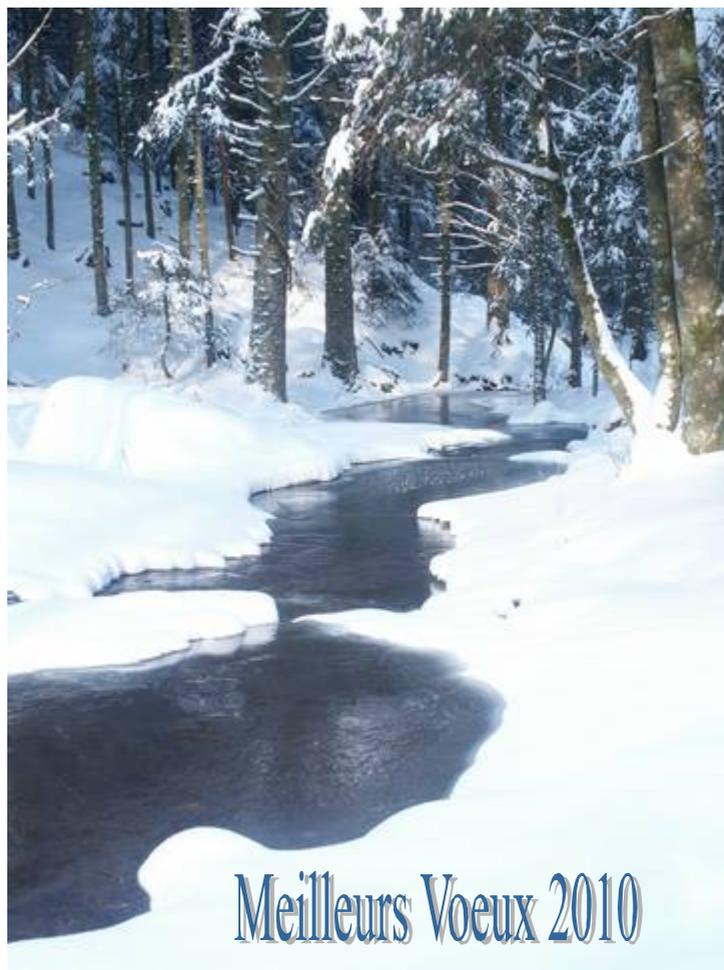
Gazette *de la Petite Meurthe*

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



Glacière de Straiture

Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Deuxième adjoint : Guy MATHIEU
Troisième adjointe : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Eric CUNY, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente ce nouveau bulletin conçu, rédigé et imprimé par la commission communication sous la houlette de notre jeune adjointe Sylvia DIDIERDEFRESSE.

Notre gazette paraît au rythme de trois par an depuis les élections de 2008 et j'espère qu'elle répond à vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos suggestions. C'est ainsi que l'on avancera.

Une année vient de se terminer, avec pour chacune et chacun d'entre nous ses peines, ses soucis mais aussi ses joies dans un contexte plutôt morose mais malgré tout riche en événements et en réalisations au niveau communal.

En ce début d'année 2010, la terrible catastrophe qui vient de s'abattre sur Haïti montre la faiblesse de l'homme face aux caprices de la nature et ne peut laisser personne indifférent.

Mais il faut garder le moral et le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne santé, beaucoup de bonheur avec vos proches et la réussite dans vos projets.

Cordialement,

Christian HERRY

Conception et rédaction : commission communication composée de Christian HERRY, Nicole STRABACH, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Liliane DURAND
Crédit photos : commune, associations, entreprises
Imprimé par nos soins, interdit de jeter sur la voie publique.

SOLIDARITE HAÏTI

Si vous souhaitez faire un geste pour les sinistrés haïtiens, une urne de la Croix Rouge est à votre disposition à la Mairie.

Merci d'avance aux donateurs !

SOMMAIRE

ACTUALITES

Concours 2009 des maisons fleuries

Commission communale d'aménagement foncier

Enquête publique pour la 3^{ème} charte du Parc des Ballons des Vosges

ECOLE

Tarifs cantine et garderie périscolaire

Enfants scolarisés

ETAT CIVIL 2009

ENVIRONNEMENT

Tarifs eau et assainissement

Ordures ménagères et encombrants : Enlèvement à la demande

Enquête sur la collecte des ordures ménagères

VIE LOCALE

Campagne de soutien au ravalement de façades

Dossiers d'urbanisme

Liste des aides communales

Télé tout numérique

Principaux travaux et investissement 2009

Projets 2010

VIE ASSOCIATIVES ET ENTREPRISES

La Clef du Ban

Petite Meurthe Loisirs

ASHM

Patrimoine et Nature

Téléski du Grand Valtin

Auberge du Grand Valtin

Notre Dame des Monts

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS 2009

ACTUALITES

CONCOURS 2009 DES MAISONS FLEURIES

Prix des maisons fleuries

- 1^{er} Prix Mme et Mr Claude BALLAND
1^{er} Prix Mme Paulette SCHILLER
2^{ème} Prix Mme et Mr Sébastien BARADEL
2^{ème} Prix Mme et Mr Maurice BASILLE
2^{ème} Prix Mme et Mr André BERTRAND
2^{ème} Prix Mme et Mr Thierry MAGRON
3^{ème} Prix Mme et Mr Bernard COLIN
3^{ème} Prix Mme et Mr Michaël TOUSSAINT
3^{ème} Prix Mme et Mr Jean-Claude TSI



Prix des aménagements de jardin

- 1^{er} Prix Mme Chantal DELEBECQUE
2^{ème} Prix Mme et Mr Daniel GOEHRY
3^{ème} Prix Mme et Mr Jacky CHAPE
3^{ème} Prix Mme et Mr Michaël LALEVEE





La municipalité tient à féliciter toutes les familles pour leur contribution à l'embellissement de notre village.

Le vendredi 30 octobre, une cérémonie a été organisée par le Conseil municipal pour récompenser les lauréats.

A cette occasion, les nouveaux habitants étaient également conviés, Christian HERRY leur a présenté notre commune.

Le dernier plan de réglementation datant de 1966, il est aujourd'hui complètement obsolète. Par délibération en date du 27 juillet 2009, le Conseil Général a décidé d'instituer des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) dans les 4 Communes de la CCHM.

La commission de chacune des Communes doit comprendre, outre le Maire, 3 élus, 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis et 4 propriétaires forestiers. La nôtre, après appel à candidatures, a été constituée lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre dernier.

Rôle de la CCAF

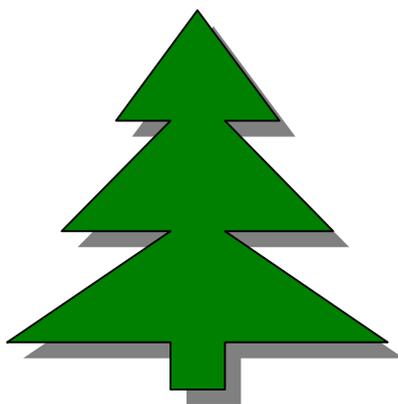
Elle sera chargée de proposer au Conseil Général des mesures de réglementation des boisements et de délimitation des périmètres correspondants dans un délai maximum de 4 ans.

Pendant toute la durée de la procédure, les mesures conservatoires qui suivent sont mises en place :

Tout propriétaire qui veut procéder à des semis ou plantations d'essences forestières, y compris ceux destinés à la production d'arbres de Noël, sur une parcelle comprise sur le territoire de la Commune, doit en faire la déclaration à la Mairie. Cette déclaration est soumise à l'autorisation de la CCAF et le propriétaire ne peut commencer les travaux avant d'avoir reçu l'avis favorable de celle-ci.

La décision de la Commission sera adressée dans un délai de 2 mois à compter de la tenue de la CCAF.

En cas de plantation effectuée sans déclaration préalable ou de non respect de la décision de la CCAF, le propriétaire de la parcelle concernée s'expose aux sanctions prévues par les articles L126-1, R.126-10 du Code Rural.



Il est rappelé aux exploitants ou propriétaires forestiers que le débardage et le stockage des bois sur le domaine public sont strictement interdits sans autorisation.

Cette autorisation est délivrée par la Mairie. Il appartient au propriétaire du bois de la demander.

ENQUETE PUBLIQUE pour la 3^{me} Charte du Parc des Ballons des Vosges

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) couvre un vaste territoire de 3 000 km² au cœur de 3 Régions (Lorraine, Alsace, Franche-Comté), 4 Départements et 216 Communes.

La nouvelle Charte fixe les grandes orientations du Parc à douze ans.

Pour la 1^{ère} fois de son histoire, le Parc des Ballons des Vosges présentera son projet de territoire aux habitants dans le cadre d'une vaste enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010. Cette dernière étape de la concertation permettra de recueillir de la part des habitants les avis sur le texte et le plan du Parc avant de procéder aux dernières modifications du projet. L'enquête publique sera placée sous la responsabilité d'une commission d'enquête dont la constitution a été demandée par le Conseil régional d'Alsace. La Charte et le Plan du Parc, accompagnés de registres, permettant de recueillir les remarques, seront disponibles dans chaque commune. Des permanences permettront également, à ceux qui désirent aller plus loin, de rencontrer Monsieur Bernard CUENE, le commissaire enquêteur désigné pour notre secteur. Monsieur CUENE tiendra ses permanences au Centre d'animation municipal de Fraize le 4 février de 14 à 16 heures, à la Mairie de Corcieux le 10 février de 14 à 16 heures et à la Mairie de Gérardmer le 29 janvier de 15 à 17 heures.

A quoi sert une enquête publique ?

Il s'agit de donner la parole au public concerné par un projet pour lui permettre de le nourrir, de concourir à sa réalisation. C'est un enrichissement et non une sanction pour le porteur du projet.

Quels sont les rôles des commissaires enquêteurs ?

Dans leurs échanges avec le public, ils sont là pour expliquer le dossier. Ils recueillent les avis en aidant éventuellement les participants à formaliser leurs observations.

Comment exprimer son avis ?

Le public peut prendre connaissance du projet, dans chacune des mairies présentes sur le territoire du Parc ou sur le site internet du Parc. Le public peut exprimer son avis dans les registres présents dans les mairies mais également par courrier, par téléphone, via le site internet ou en se rendant aux permanences des commissaires enquêteurs.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site :
www.parc-ballons-vosges.fr/charte/enquetepublique

ECOLE

CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal du 10 décembre 2009 a révisé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2010.

Cantine : Repas et garde du temps de midi

Les repas sont fournis par le restaurant scolaire de Fraize. Le nombre de repas commandés étant en constante augmentation, des travaux de mise en conformité s'avèrent nécessaires si la Ville de Fraize continue à fournir les Communes voisines. La Commune de Fraize est prête à engager lesdits travaux si elle est assurée de conserver ses clients actuels pour les 5 années à venir. Le Conseil Municipal a donc décidé de continuer à prendre à Fraize les repas de la cantine périscolaire Communale pendant au moins 5 ans.

Le tarif des tickets est passé à 3.50 € pour les enfants.

Les adultes peuvent également bénéficier de ce service pour un coût de 5.70 € le repas, tarif identique au prix d'achat.

Garderie :

Cartes d'abonnement : achat en mairie de cartes de 15 demi-heures.

- La carte reste à la garderie pour pointage.
- Couleurs : Bleu : carte 1er enfant : 7.35 €
Vert : carte 2ème enfant : 4.80 €
Orange : carte 3ème enfant : 3.45 €

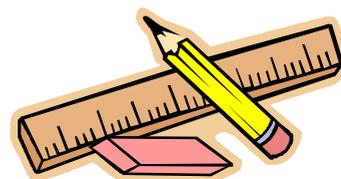
ENFANTS SCOLARISES

97 enfants sont scolarisés à l'école communale

11 enfants du primaire sont scolarisés à l'extérieur de la commune

50 enfants aux collèges de Fraize, Gérardmer et Saint-Dié

Et 36 dans différents lycées du secteur



ETAT CIVIL 2009



11 Naissances :

6 février : Timothé, de Yannick JOLIVET et Laetitia HERMANN
6 février : Lilly, de Michaël TOUSSAINT et Nina WIEDERSTEIN
10 mars : Eva, de Vincent LEFEBVRE et Séverine GREGOIRE
11 avril : Sloane, d'Adrien GLE et Ingrid CLAUDE
19 avril : Tristan, de Sébastien SIMON et Kathleen FROTTIER
4 juin : Maël, de Jean-Luc TOUSSAINT et Angélique BERTRAND
21 juin : Léanne, de Jérémy ROBIN et Isabelle VALENTIN
9 juillet : Zia, de Michaël BOILEAU et Aline PIERRON
11 juillet : Matthew, d'Anne CYPRYSZCZAK
11 août : Clémence, de Sylvain LENTENGRE et Céline MODOLO
29 novembre : Ambre, de Fabien MOUROT et Aurélie VERGENDO



5 Mariages :

23 mai : Anne-Marie CLAUDE et Jean Paul VOINQUEL
18 juillet : Noémie JACQUES et Samuel BOULAY
18 juillet : Patricia BENOIT et Jérôme MORLOT
25 juillet : Bérangère BEJOT et Sébastien CUNY
8 août : Laetitia HERMANN et Yannick JOLIVET



6 Décès :

23 janvier : Christophe SOBREMANT, 37 ans
25 janvier : Claude POZZO, 78 ans
4 février : Luc DEREXEL, 80 ans
28 avril : Maurice GERARD, 81 ans
8 mai : Marie-Thérèse VINCENT épouse BARLOGIS, 80 ans
15 mai : Noël GOLLETTE, 98 ans

ENVIRONNEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarifs de l'eau :

Compte tenu des travaux d'amélioration du réseau, le Conseil Municipal a décidé de porter le tarif de l'abonnement à 79.80 € montant applicable au 1^{er} janvier 2010.

Le prix du m³ reste inchangé :

Tarif ordinaire : 0.72 €le m³

Tarif agriculteur : 0.22 €le m³

A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution versée à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

Rappelons que tout problème lié à la distribution d'eau : fuite, baisse de pression... doit être signalé à la Mairie, à défaut au Maire ou aux adjoints.

Redevance assainissement :

Le conseil communautaire du 22 décembre 2009 a porté le coût de l'abonnement à 61.80 €HT soit 65.20 €TTC et du m³ d'eau assainie à 1.95 €HT soit 2.06 €TTC pour l'année 2010. La redevance assainissement ne concerne que les immeubles raccordés ou raccordables au réseau d'eau usées.

ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

Le syndicat de Moyens de la Haute Meurthe vous propose un enlèvement des gros objets à la demande pour un prix forfaitaire de 15 euros.

Si vous disposez de gros objets à éliminer et que vous n'avez pas de véhicule adapté pour leur transport à la déchetterie, vous pouvez vous adresser au Syndicat qui viendra les chercher à votre domicile.

Conditions d'application :

Cette prestation est réservée aux particuliers habitant les communes qui adhèrent au Syndicat, pour un enlèvement à leur résidence principale ou secondaire, à l'exclusion de tout établissement industriel, commercial ou artisanal.

Le tarif est de 15 euros par enlèvement d'un volume de 3 m³ maximum. Tout volume supérieur à 3m³ est considéré comme plusieurs enlèvements soit autant d'enlèvements qu'il y aura de fois 3m³.

Sont acceptés : tous les objets ne pesant pas plus de 100 kg et d'une dimension inférieure à 2 mètres (longueur, largeur et hauteur)

Les meubles (armoires, buffets, ...) seront préalablement démontés par le demandeur.

Sont exclus : - verre, papier, cartons, flaconnages plastiques pouvant être déposés dans les Points d'Apport Volontaire.

- gravats, débris de chantiers, déchets verts.

Pour tout enlèvement ou renseignement complémentaire, contacter le Syndicat au :

03 29 50 07 34

ENQUETE sur la collecte Des ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Mixte de Moyens de la Haute Meurthe (SMMHM) est chargé, entre autre, d'assurer la collecte des ordures ménagères. Ce syndicat, créé par les communautés de communes du Val de Meurthe (CCVM) et de la Haute Meurthe (CCHM) assure la collecte sur les communes d'Anould, Ban sur Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing, Saint-Léonard et Saulcy sur Meurthe.

Afin d'assurer le meilleur service possible, le SMMHM procède à une enquête sur l'ensemble des sept communes.

L'édition de ce numéro de la gazette de Ban sur Meurthe-Clefcy est l'occasion de solliciter votre participation. Vous y trouverez le questionnaire d'enquête qui est aussi disponible en mairie.

Prenez un peu de votre temps pour y répondre et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions. Nous les prendrons en compte dans la mesure du possible pour définir les priorités d'action.

Une fois rempli et plié en quatre, vous pouvez déposer ce questionnaire :

- dans la boîte à lettres de la mairie
- ou de l'école du Grand Valtin

En collant ou en agrafant les coins libres, vous pouvez le poster, dûment affranchi au tarif lettre.

Pour toute information, vous pouvez appeler le vice président du syndicat : Gérard FABRIZI au 06 86 73 50 64.

Nous vous remercions de votre collaboration.



VIE LOCALE

CAMPAGNE DE SOUTIEN Aux RAVALEMENTS de FACADES

La commune propose aux habitants un soutien pour la mise en œuvre des ravalements de façades. Cette opération entre dans le cadre des actions du « Plan de Paysage de la Haute Meurthe » et de la « Convention de Développement Local ».

Les personnes intéressées (physiques ou morales) et désireuses de bénéficier de cette aide doivent se conformer au règlement mis à disposition par la Mairie.

La demande devra être instruite avant la réalisation des travaux.

L'aide attribuée sera de 12.5 % du montant des travaux mais plafonnée à 686 € lorsque la réalisation est confiée à une entreprise, ou 343 € lorsqu'elle est effectuée par le propriétaire lui-même. Le nombre de dossiers pris en compte est limité à 6 par an.

Immeubles concernés :

➤ Pourront faire l'objet d'une aide **les immeubles de plus de vingt ans**, et plus précisément :

- **Les immeubles à usage d'habitation principale**

- Les immeubles à usage de location touristique saisonnière, ceci dans la mesure où l'opération de ravalement ne fait pas déjà l'objet d'une autre subvention ou n'est pas incluse dans un autre programme de rénovation (Région, Département, Europe, Etc...)

- Les immeubles à usage mixte d'habitation et à caractère commercial, agricole ou industriel, sous conditions du traitement total de la façade.

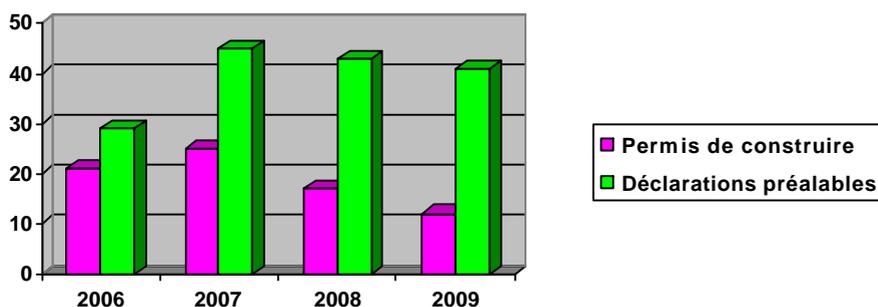
Parties d'immeubles concernées :

➤ Ne pourront être subventionnés que les travaux de ravalement de façades entières et murets apparents et visibles de la voie publique et obligatoirement la façade principale.

DOSSIERS D'URBANISME

Sur les 12 demandes de permis de construire déposées au cours de l'année 2009, 3 seulement concernent de nouvelles habitations. Les autres se rapportent à des extensions d'immeubles existants ou constructions annexes.

D'autre part, 41 déclarations préalables ont été enregistrées.



LISTE DES AIDES COMMUNALES

- Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.
- Une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année pour l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Épargne.
- Vous pouvez obtenir une aide à hauteur de 74 € pour le séjour de vos enfants de moins de 16 ans, en Colonies de vacances, Centres aérés, Classes de découverte, Classes de mer et voyages pédagogiques. Cette participation versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture est valable une fois par an et par enfant.
- La commune prend en charge les vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (pour les élèves ayant plus de 16 ans).
Pour les enfants détenteurs d'une carte de transport à titre onéreux, ces derniers bénéficieront également d'une participation de la Commune correspondant au montant de la prise en charge des vignettes pour les trois trimestres.

TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE : TNT

Passage à la télé tout numérique pour la région Lorraine: 28 septembre 2010

A cette date, chaque foyer de la Région Lorraine doit être doté d'un mode de réception numérique, sinon il ne recevra plus la télévision !



0 970 818 818 numéro non surtaxé
(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

www.tousaunumerique.fr



PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2009

- Forêt : réalisation du programme de l'ONF
- Gros programme de travaux routiers (voir Gazettes 4 et 5)
- Travaux d'alimentation en eau potable menés parallèlement à l'assainissement
- Acquisition d'une saleuse adaptée sur le tracteur qui effectue le déneigement au Grand-Valtin



- Achat d'illuminations de Noël peu gourmandes en énergie
- Remplacement de la photocopieuse de la Mairie
- Réalisation de la première tranche du deuxième contrat pluriannuel d'assainissement (compétence CCHM)

PROJETS 2010

Commune

- Entretien courant du réseau routier
- Programme forestier ONF
- Enfouissement du réseau basse tension dans le secteur du télésiège au Grand-Valtin
- Clôture des périmètres de protection des captages et réservoirs d'eau potable
- Travaux d'isolation et de régulation du chauffage dans le bâtiment Mairie-Ecole. Objectif : réduire la consommation de fuel
- Mise en place de l'Ecole Numérique Rurale, projet destiné à familiariser les élèves avec les nouvelles technologies

Pour certains de ces projets, nous sommes dans l'attente des subventions.

CCHM

- Réalisation de la 2^{ème} tranche d'assainissement qui concernera 38 immeubles situés RD73, Route du Souche, Chemin de la Chapelle, Chemin du Village et Impasse de l'Eglise. L'entreprise PEDUZZI doit commencer les travaux prochainement.

Vie associative et entreprises

LA CLEF DU BAN

Mr et Mme LAHEURTE vous accueillent tous les midis (sauf le samedi) et les soirs du jeudi au dimanche.

LA CLEF DU BAN vous communique son calendrier des spécialités

Vendredi 15 et samedi 16 janvier 2010 , le soir	Choucroute aux 3 poissons
Vendredi 29 et samedi 30 janvier 2010 , le soir	Tête de veau sauce Ravigote à volonté
Vendredi 5 et samedi 6 février 2010 , le soir	Fondue savoyarde
Vendredi 12 février 2010 , le soir	Beignets râpés, collet fumé, salade à volonté
Vendredi 19 et samedi 20 février 2010 , le soir	Bäckeoffe, salade
Vendredi 5 et samedi 6 mars 2010 , le soir	Moules - frites à volonté
Vendredi 19 et samedi 20 mars 2010 , le soir	Moules - frites à volonté
Vendredi 26 et samedi 27 mars 2010 , le soir	Tartes flambées, salade à volonté

12 € par personne / Enfant - 12 ans 7,50 €

Sur réservation uniquement et minimum 48 h à l'avance : 03 29 55 68 08

PETITE MEURTHE LOISIRS

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre par courrier
Adresse : Petite Meurthe Loisirs, 1199 RD73, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy
Adresse mail : pml@ban-sur-meurthe-clefcy.com
Téléphone : 03 29 56 81 85



Après-midi magie animée par Gilles PETIT : 21 février,
5 € l'entrée sur réservation

Bourse à la puériculture printemps/été : 28 mars 2010

Bourse 4/10 ans : avril 2010

Vide grenier : 14 juillet 2010

ASHM



L'ASHM (Association Sportive de la Haute Meurthe) a été créée Il y a 26 ans par Jacky THIEBAUT et un petit groupe d'amis.

Il en prit la présidence qu'il conserva durant toutes ces années et cela malgré les hauts et les bas de l'association. Jacky était toujours là pour les footballeurs, qui pouvaient toujours compter sur lui ainsi que sur son épouse Geneviève qui participait à la vie de l'association en laissant son mari se donner à fond dans son club, mais aussi en lavant après chaque rencontre les maillots des sportifs.

Habitant de Ban sur Meurthe, tout le monde l'a déjà vu ou le verra, soit en vadrouille sur la route où il adore marcher, soit dans son jardin où il met tout son cœur pour que ça pousse, mais surtout sur le terrain de foot.

Lors de la dernière assemblée générale, Jacky a souhaité quitter la Présidence. Les membres du bureau ont alors élu Patrick VAXELAIRE qui est présent pour l'association depuis bien longtemps.

Mais Jacky s'est empressé de rappeler qu'il n'arrêterait pas les entraînements de nos enfants ; ces derniers en sont très contents car ils apprécient énormément Jacky, c'est un maillon très fort pour nos petits sportifs en herbe.



A cet homme dévoué nous souhaitons dire un grand merci Pour ses 26 ans de présidence mais également d'entraîneur, ainsi qu'à son épouse.



Les sportifs et membres de l'ASHM

Président : VAXELAIRE Patrick 03 29 50 49 56

Secrétaire : GAUDEL Armelle

Trésorier : ANTOINE Noël

Membres : THIEBAUT Jacky

LALEVEE Edwige

MISTRZAK Sandrine

TOUSSAINT Jean Luc

ANTOINE Angélique

Bénévole : Alexandre RITTER

PATRIMOINE & NATURE

de Sondreville au Grand Valtin

De nombreuses activités sont réalisées par l'association tout au long de l'année. Si vous souhaitez rejoindre l'association, le président Hubert BARTHELD vous accueillera pour découvrir autrement notre commune.

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre :
Adresse : 636 rue de l'Etang, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy
Adresse mail : hubert.bartheld@wanadoo.fr
Téléphone : 03 29 50 38 19

L'association est toujours très active et de nombreux projets sont au programme de 2010 dont :

Décorations de Noël

Les sapins sont fournis par la commune ont été implantés par les membres de l'association dans tous les secteurs. Tous les ans, les petites mains confectionnent les décorations à grand renfort de cartons, papier aluminium coloré et autres guirlandes.



7^{me} Troc plantes : 1er mai 10

L'association met gracieusement le matériel d'exposition aux exposants de tous âges. Aucune participation financière n'est demandée. Le but de ce Troc Plantes est l'échange, l'achat ou la vente de végétaux de tous genres.

Le président rappelle la nécessité que cette manifestation reste conviviale selon la devise de l'association :

« Nous ferons tout sérieusement sans nous prendre au sérieux, telle est notre devise »

Mais aussi :

Marche-repas

Fleurissement de la commune

Randonnée pique-nique à Sérichamp

Journée pétanque barbecue

Marche semi-nocturne

Balisage des sentiers

Et bien sûr **marches le dernier dimanche de chaque mois à 09h00 en horaire d'hiver et à 8h30 en horaire d'été.**

TELESKI DU GRAND VALTIN

La station est ouverte les mercredis, les week-ends et pendant toutes les vacances scolaires,

Le matin de 9h00 à 12h00

L'après-midi de 13h30 à 17h00

- Accès gratuit à la piste de luge
- Forfait gratuit pour les enfants habitant la commune, inscrit à l'école primaire

TARIFS à la journée :

- Tire fesse : 7 €
- Location skis, chaussures et bâtons : 10 €
- Skis seuls : 7 €
- Raquettes : 7 €
- Luge : 4 €

Contact : Christian BARADEL au 06 88 43 68 73



AUBERGE DU GRAND VALTIN

L'auberge située sur le parking face aux pistes, vous accueillera afin de vous faire découvrir ses petits plats régionaux. Entrée de 3 à 4 € (Quiche aux poireaux, salade vosgienne,...), Plat à 9 € (Bourguignon, menu marcaire, blanquette, coq au vin, pense de cochon, ...), et desserts à 3 €

Venez déguster le délicieux vin chaud !



Téléphone : 03 29 60 98 66 ou 06 82 18 70 27

Notre Dame des Monts

Un site qui permet à tous de se retrouver... grâce à 3 pôles !



Val Vignes

Désormais le site bien connu de tous,
comprend un pôle hôtelier.
En effet, 2 bâtiments « Bouleaux » et « Tilleuls », ont été
entièrement refait.

Dès Mai, on y comptera
25 chambres deux étoiles.

Donc si vous avez besoin de loger des amis,
n'hésitez plus !

Un nouveau chef de cuisine nous permet
de diversifier nos prestations.

Le pôle de restauration
est ouvert toute l'année...

Il permet à tous de venir se restaurer
avec un menu gastronomique.

Donc si vous avez une envie de bon repas,
n'hésitez plus !

Dans chaque bâtiment, l'équipement
audio-visuel associé aux repas gastronomiques
et au couchage tout confort est propice
aux réunions de qualité...

Entreprise, pour des séminaires réussis.



Association les Amis du Vic

Pour les groupes, le bâtiment « la Saucée »,
a lui aussi été réaménagé,
avec notamment un accès handicapé.

Il regroupe une dizaine de chambres, soit 45 lits. La gestion des
repas est toujours proposée.

Ecoles, associations... n'hésitez plus !

La salle Not Marie est totalement finie.

Avec une capacité de 150 personnes,
elle offre de nombreuses possibilités
pour vos réceptions.

Pour toute location,
une gestion des repas vous est proposée,
ainsi qu'une possibilité de couchage !

Envie de se réunir en grand nombre,
n'hésitez plus !

Enfin, La Chapelle reste ouverte à tous.

Une célébration a lieu chaque 2ème dimanche
du mois (hors vacances scolaires)

Il est agréable de poursuivre ce temps fort,
en compagnie de tous autour d'un bon repas.

Besoin d'un dimanche de recueillement,



Le Haut Grain

Cette ancienne colonie, se prête bien pour fêter tous les événements
de la vie... Il suffit d'être entre 25 et 55 personnes.

Diverses formules vous sont proposées : de la location en gestion libre,
à la pension complète !

Envie de fêter en petit nombre, n'hésitez plus !

*Si avant, certains ne trouvaient pas leur place dans la maison,
2010 est une année de changements à Notre Dame des Monts.
Désormais, quelque soit le projet, l'envie, les critères de confort,
tout le monde peut trouver son compte au Vic !!!*

Pour toute réservation concernant ces 3 pôles, merci de vous y prendre 48h00 avant le jour J.

Pour Val Vignes et les Amis du Vic contacter :

Claude Brissinger : 03.29.50.31.87 ou 06.08.07.06.48

Pour le Haut Grain contacter :

Déborah Brissinger : 06.42.18.40.75

lesamisduvic@wanadoo.fr

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS 2009

9 janvier : Vœux du Maire

26 avril : Journée de la Déportation. Cérémonie patriotique intercommunale au Monument aux Morts.

8 mai : Cérémonies patriotiques au Centre et au Grand Valtin en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Week-end de l'ascension : Exposition au Centre et au Grand Valtin dans le cadre de la semaine des Arts.

24 mai : Journée du Souvenir au Mémorial de Boslimpré.

21 octobre : A l'occasion de la semaine bleue, rencontre de nos Anciens à la Salle des Fêtes pour un « couaroye » avec jeux de société et pâtisseries confectionnées par les dames du CCAS

25 octobre : 101^{ème} anniversaire de notre doyenne Régina Pierré

30 octobre : Accueil des nouveaux habitants et remise des prix « maisons fleuries »

10 au 15 novembre : Exposition organisée par l'Association Patrimoine et Nature avec le concours de la Commune pour le 65^{ème} anniversaire de la Libération de la Vallée (370 visiteurs)



11 novembre : 88^{ème} anniversaire de notre doyen Marcel ANTOINE

16 décembre : Goûter des plus de 70 ans organisé par le CCAS et la Commune. Remise d'un colis à chacun de nos 130 anciens.

Le premier mercredi de chaque mois, de 14 à 17 heures à la Salle des Fêtes : activité jeux de société organisée par Noëlle ANTOINE, membre du CCAS. Les personnes intéressées sont cordialement invitées.